

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 2 (1894)  
**Heft:** 6

**Artikel:** L'incendie des forêts de Roche en 1762  
**Autor:** Haller  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-4345>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'INCENDIE DES FORÊTS DE ROCHE EN 1762 <sup>1</sup>

RAPPORT OFFICIEL SUR L'INCENDIE QUI A DÉVASTÉ LES FORÊTS  
DU VOISINAGE DE ROCHE DU 2 JUIN AU 11 DU MÊME MOIS,  
EN 1792<sup>1</sup>.

*Observation* : Pour rendre le rapport compréhensible, il est nécessaire de donner d'abord une description des localités.

Le Mont d'Arvel est une montagne très escarpée qui s'étend de Roche dans la direction de Villeneuve. Elle est couverte de forêts dans lesquelles croissent en mélange le hêtre, le chêne, l'aubépine, l'alisier et autres essences. Ces forêts sont la propriété des communes de Villeneuve, de Rennaz et de Noville. Elles sont situées dans le bailliage de Vevey. La limite entre celui-ci et le gouvernement d'Aigle passe sur le côteau de Soquenil et s'élève jusqu'aux crêtes du Mont d'Arvel, qu'elle suit, ainsi qu'un bois de sapin de consistance claire, nommé la Mauvaise Joux verte. De là, elle descend au midi par une pente fort rapide formée partiellement de vrais précipices, jusqu'au fond d'une gorge dans laquelle coule l'Eau froide. La crête du Mont d'Arvel est couverte d'épicéas. A peu près au-dessus de la localité appelée Soquenil, cette crête est coupée par un petit vallon qu'on appelle Golettaz : son extrémité méridionale composée de rochers d'où se détachent des fragments, porte le nom de tête de Golettaz ; l'Eau froide forme la limite du côté du gouvernement d'Aigle. Sur une montagne en pente rapide et dont le versant septentrional encaisse ce torrent, existe une forêt appartenant à LL. EE. Elle est connue sous le nom de Traversin et ressort au gouvernement d'Aigle. Cette montagne s'étend depuis les montagnes situées directement au-dessus du village de Roche, jusqu'à la grande forêt des Esserts, qu'elle touche de l'autre côté, soit du côté de l'Est et avec laquelle elle forme, le terrain s'élevant toujours, une épaisse forêt d'essence résineuse d'une étendue d'environ quatre lieues, qui se termine aux Barmes, dans le Pays d'Ormont-dessous.

<sup>1</sup> Ce document a quelque importance pour l'histoire de nos forêts. Il a un autre mérite : il est dû à la plume du grand Haller, qui était, à cette époque, directeur des salines à Bex.

Pierre Chatelan, homme pauvre, simple, chargé de famille, s'était rendu le 1 juin au Mont d'Arvel, dans l'intention d'y faire provision de bois, pour son office de fournier de la commune de Rennaz. Il avait avec lui deux de ses enfants et il passa la nuit dans la forêt, suivant la très mauvaise coutume des campagnards. Il alluma un feu dans la forêt ; mais il assure l'avoir soigneusement éteint le 2 au matin. Il faut rappeler ici, qu'après une sécheresse continue de deux mois, la mousse, même l'herbe étaient préparées à prendre feu et brûlaient comme de l'amadou.

Le même jour, savoir le 2 au soir, Chatelan vit lui-même le feu gagner les buissons et les arbres : il devait s'être conservé et propagé sous la mousse.

Il descendit en hâte à Roche, pour appeler du secours, six hommes se rendirent à la montagne ; mais malgré leurs efforts, ils restèrent impuissants à se rendre maîtres du feu.

Le 3, quelques habitants de Rennaz se rendirent à la montagne, mais n'eurent pas plus de succès. Les autorités locales de Villeneuve, de Noville et de Rennaz virent le feu, sans prendre aucune mesure pour l'éteindre ; le 3 même, le préposé de Rameru, de Noville, qui avait organisé un tir franc et un banquet, donna cours à la fête. Pendant ce temps-là le feu atteignit la crête du Mont d'Arvel, au nord de Rennaz et attaqua les sapins.

Le 3, au soir, revenant de la classe (assemblée des pasteurs) où un ordre spécial du gouvernement m'avait envoyé, j'aperçus le feu au moment d'arriver à Vevey.

Je fis diligence jusqu'à Villeneuve et là j'appris que le feu se trouvait dans le territoire de cette commune et par conséquent dans le bailliage de Vevey et qu'il dût depuis 2 jours.

Je donnai ordre au châtelain de faire rapport de ce sinistre au baillif de Vevey, et vu la proximité de la forêt de Traversin du lieu de l'incendie et en égard au dommage incalculable qui pourrait résulter de la propagation de l'incendie de ce côté-là, je donnai ordre qu'un détachement assez fort, à lever dans le gouvernement d'Aigle, eût à se transporter cette même nuit, du 3 au 4, à la montagne, sous la direction de l'assesseur Bertholet et de M. de Roverea, le jeune. Ils devaient chercher à maîtriser le feu, conjointement avec les hommes du bailliage de Vevey qui allaient arriver.

Ces secours furent si efficaces, que le 5, à peu près, tout le monde redescendit. M. Bertholet assura lui-même que le feu était éteint. On n'avait laissé que dix-neuf hommes sur le lieu de l'incendie ; je l'appris avec déplaisir.

Mais il en était bien loin que tout fut fini ; déjà le 5 au soir le feu reprit avec violence, plus au couchant et ainsi plus près de Roche, par un vent violent qui s'était levé. Le feu s'éleva du Mont d'Arvel, par la Golettaz, jusque sur les crêtes qui dominant Roche.

Une partie de ces hauteurs, et surtout la Tête de la Golettaz, étaient couvertes d'épicéas qui prirent feu : des ruisseaux de résine enflammée descendaient de là jusque dans les précipices.

Le feu s'était maintenant étendu dans la Golettaz, sur les crêtes, les arbres enflammés qui tombaient du haut de ces cimes élevées, mirent le feu çà et là à quelques arbres du Traversin.

Le feu était si violent qu'il calcina des rochers qu'il entourait ; avec cela il se propageait en courant dans la mousse, dans l'herbe, dans les bois pourris, dans les feuilles et même dans la terre. Un vent constant et parfois très violent attisait le feu de plus en plus et le poussait du côté de Roche.

Je dus alors avoir recours aux moyens les plus énergiques, et comme il n'y avait aucun espoir de parvenir à éteindre un incendie aussi considérable, il fallut ouvrir de grandes tranchées au milieu des forêts, pour cerner le feu et l'empêcher de s'étendre davantage ; mais cela exigea l'emploi d'un grand nombre de bras.

Je réunis en conséquence autant d'hommes que cela était possible dans un moment où un incendie venait aussi d'éclater dans les forêts situées entre Morcles et Es Lex. Le bailliage de Vevey envoya 100 hommes, les deux Ormonts 90, Ollon 70. On réunit ainsi pour la nuit et pour la journée du 6, quatre à cinq cents hommes autour du foyer de l'incendie.

Monsieur le baillif de Vevey voulut bien, en considération de la proximité à laquelle je me trouvais du désastre, me laisser la direction de tous les travaux et me remettre l'autorité nécessaire sur les hommes de son ressort.

Le 6, il arriva lui-même à Roche. Il y avait à la fois un bon nombre de travaux à entreprendre. Sur la limite

occidentale du foyer de l'incendie, je fis pratiquer une grande tranchée, depuis la crête de la montagne jusqu'à l'Eau froide et jeter tous les bois qu'on y coupait dans le précipice ou fond duquel coule ce torrent. Du côté du Levant, il fallut achever de dénuder les rochers, déjà bien découverts, au moyen d'un abattis prolongé jusqu'à l'Eau froide. Au moyen de l'interruption qui en résulta dans le peuplement, la forêt de la Mauvaise Joux verte, appartenant à LL. EE., fut mise à l'abri du feu.

Vis-à-vis, je donnai l'ordre à Monsieur de Rovéréa d'abattre autant d'arbres en Traversin qu'il serait nécessaire pour empêcher le feu d'atteindre cette forêt et de se propager en remontant le vallon parcouru par l'Eau froide.

De tous côtés, l'instruction consistait : à dénuder le sol de la mousse qui le couvrait et qui prenait si aisément feu.

En divers lieux, on devait même mettre à nu le rocher, en enlevant la terre dont il était couvert.

Au Mont d'Arvel, je désignai deux grands châbles (dévaloirs) qui s'étendent depuis la crête de la montagne jusque dans la vallée et même jusqu'à l'Eau froide, non loin de Villeneuve, pour servir de tranchées naturelles ; je les fis élargir dans leurs parties trop étroites en coupant quelques arbres de la lisière, on les nettoya en enlevant le bois qui y croissait çà et là.

Le feu se trouvait renfermé entre ces châbles, il était aussi coupé à l'occident de Roche, dont il s'était approché assez près, presque jusqu'au Soquenil ; du côté du levant, il était cerné dans la région de la Tinière et pour surveiller la marche du feu, des sentinelles furent placées près de la Grange des Tilleuls, d'où l'on peut le mieux embrasser l'ensemble du Mont d'Arvel. D'après les mesures prises, cinq postes furent établis dans la montagne.

L'un, le plus important et le plus fort, se trouvait sur les crêtes ; un autre dans la gorge de la Golettaz, celui-ci était chargé d'empêcher la propagation du feu, que menaçaient de rallumer les tisons embrasés, qui tombaient à chaque instant du haut des crêtes dans ce petit vallon ; un poste occupait le Mont d'Arvel, au levant du feu, un autre se trouvait au couchant de ce même côté. Il y avait aussi un poste en Traversin.

Chaque poste se trouvait sous les ordres d'un chef ; le

commandant en chef sur la montagne alternait entre les assesseurs Surdel et Bertholet. Ils étaient postés sur les crêtes, où on leur construisit une baraque.

Les autres postes étaient placés sous le commandement du commissaire Deloës, de MM. Drapel, Clavel, Bride, capitaine Ruchet, Tauxe, Aviolat (des Ormonts), et des chefs qui avaient amenés les détachements envoyés au secours, par les bailliages voisins,

La Golettaz et le Mont d'Arvel sont tous deux sans aucune eau, on y en transporta de petites provisions, pour servir au besoin et pour cela il fallait la prendre dans l'Eau froide et la transporter dans divers vases en bois tels que brantes, petits tonneaux, etc. Les vivres arrivaient de Vevey, d'Aigle et de Villeneuve. Ils étaient adressés aux officiers commandant les postes, avec un billet indiquant la mesure et le nombre des rations. Ici, à Roche, un huissier baillival les remettait aux porteurs, mesurait lui-même le vin dans la cave et prenait note de toutes les livraisons.

Chaque distribution consistait en un pain de 8 livres pour 6 hommes et pour chaque homme un demi pot de vin.

Les hommes recevaient de nouveau un rafraîchissement lorsqu'on les relevait. La nourriture des officiers et des préposés était fournie par ma table.

J'enregistrais avec soin les hommes attachés à chaque poste, afin de pouvoir commander à temps ceux qui devaient les relever et de manière à ce qu'une rotation équitable s'établît dans le service.

Voici pour échantillon le rapport d'un jour 1762, Juin le 9, mercredi, le matin à

4 heures, de Vevey, hommes 25, au M <sup>t</sup> d'Arvel, relevés le 10			
d'Yvorne,           »	8, en Traversin,	»	11
6 heures, d'Aigle,       »	20, sur les crêtes,	»	10-11
d'Ollon,           »	19, ibidem,	»	10-11
7 heures, de Gryon,     »	19, à la Golettaz,	»	11
9 heures, de Bex,       »	20, sur les crêtes,	»	10-11
de Villeneuve, »	16, M <sup>t</sup> d'Arvel,	»	11

Somme le 9 : 127 hommes.

Je me faisais présenter ici à Roche, tous les hommes à leur arrivée et à leur départ. Je leur donnais leurs ordres par écrit.

Il n'était que trop à craindre que le feu ne se communiquât

à Traversin, et que de là des arbres ne vinssent à tomber du haut des rochers sur Roche. Or, comme LL. EE. avaient ici de précieux magasins remplis de 12,000 quintaux de sel, je fis amener des pompes à incendie de Vevey et de la Tour et préparer celles d'Aigle et Villeneuve pour chercher, à tout évènement, à empêcher, autant que possible la propagation du feu en deça de l'Eau froide.

Ce fut de cette manière qu'on se mit à l'œuvre, au nom de Dieu, dimanche 6 courant. Les deux tranchées des crêtes et de la Golettaz furent ouvertes, celle de Traversin ne le fut qu'à moitié, parce que l'urgence n'en paraissait pas aussi grande. On fit aussi descendre des hommes, au moyen de cordages, du haut des rochers, pour éteindre avec de l'eau, ou pour abattre à la cognée, des sapins enflammés qui se trouvaient sur les flancs du précipice. on eût recours aux mêmes moyens et avec le même succès sur le Mont d'Arvel.

Cet horrible incendie diminua depuis le 6 de juin, et ne reprit plus avec la même violence sur la crête de la Golettaz et à Traversin; cependant il continua toute la semaine et jusqu'au 14 sans interruption, tantôt là en attaquant quelques arbres qu'on avait soin d'abattre pour que le feu ne se propageât pas tout autour.

Le 7, le feu reprit avec violence au Mont d'Arvel; mais on parvint aussi à s'en rendre maître et à l'éteindre peu à peu.

Cependant, je crus encore devoir accepter le 8 des secours qu'on me fit offrir dès le bailliage de Lausanne, en m'envoyant un détachement des gens de Corsier et de St-Saphorin. Toutefois à partir du 7, j'avais réduit le nombre des travailleurs de moitié.

Vendredi 11, il plut un peu, la pluie devint plus forte le 12 et 14. Je réduisis en conséquence le nombre des hommes répartis entre nos divers postes, le dimanche 13 à 42 hommes, le lundi à 24, le mardi 15 à 16 hommes et je m'assurai le 16 juin, au moyen d'une patrouille, qui trouva tout en bon ordre, que depuis le 14, jour où le dernier feu avait été éteint à la Golettaz, il ne s'était rallumé nulle part.

L'incendie avait duré en tout 12 jours; il avait été dans sa plus grande violence le 3 et 4 juin, puis le 5 et le 6. Au bout de ces 16 jours, je pus enfin libérer les populations du

service des postes et des patrouilles. Partout elles avaient fait preuve de la meilleure volonté et en particulier les gens d'Ormont-dessus, d'Ormont-dessous, de Leysin, de Corbeyrier et d'Yvorne firent preuve d'un courage remarquable et de fidélité.

Dans quelques jours j'indiquerai les noms de quelques hommes qui se sont tout particulièrement distingués par leur courage, afin qu'ils reçoivent la récompense qu'ils ont bien méritée.

Personne n'a péri, quoique plusieurs hommes aient été blessés et brûlés ; cependant pas d'une manière grave.

L'incendie a, aussi loin qu'il s'est étendu, atteint les communes de Villeneuve, de Noville et de Rennaz ; d'après un calcul approximatif, il a détruit au moins 200 arpents de forêts.

LL. EE. n'ont guère perdu au delà d'une vingtaine d'arbres en Traversin ; ainsi la totalité de l'incendie a été restreinte à des forêts du ressort du bailliage de Vevey.

Dans le même temps et au plus fort de nos inquiétudes, une forêt brûla entre Es Lex et Morcles (ce n'est pas celle de LL EE.). Un autre incendie éclata à la même époque dans les forêts au-dessus de Mura, dans le Valais, ainsi que dans celles du Val d'Eneindaz, aussi dans le Valais. Ce dernier incendie de forêt doit être très considérable.

Dimanche 13, je fis lire dans toutes les églises du gouvernement d'Aigle, un mandat renouvelant les anciennes défenses de faire du feu dans les forêts, ainsi que celle de l'usage imprudent de la pipe.

Roche, le 21 juin 1762.

HALLER.

---

## ORDONNANCE DE BERNE SUR LA VENTE ET L'EXPORTATION DES FRUITS, 1794 <sup>1</sup>

Nous, l'Avoyer et Conseil de la Ville et République de Berne, savoir faisons par les présentes ;

Qu'ayant été instruits, à Notre grand regret et avec un vrai déplaisir, que les diverses espèces de fruits d'arbres qu'il a plu au Très-Haut d'accorder abondamment à Notre

<sup>1</sup> De la collection de M. Aug. Vulliet.